

DEMARCHES ET FORMALITES

Pour rappel :

- **Mairie de Chanteau**

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h30.

02 38 75 00 59

mairie@ville-chanteau.fr

CITOYENNETE	INFORMATIONS	OU S'ADRESSER
Réservation de salle	La mairie prête et loue des salles pour différents usages	Mairie de Chanteau
INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES	Fournir une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité + un justificatif de domicile	Mairie de Chanteau
VOTE PAR PROCURATION	Vous avez la possibilité de désigner quelqu'un qui pourra voter à votre place en cas d'absence lors d'un scrutin.	Gendarmerie de Checy ou le tribunal de grande instance d'Orléans.
RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE	Les jeunes français doivent se faire recenser à la mairie dès leurs 16 ans afin de participer à la journée citoyenneté. Fournir le livret de famille, carte nationale d'identité ou passeport en cours et un justificatif de domicile.	Mairie de Chanteau
CASIER JUDICIAIRE	Formulaire CERFA 1000 71* 06 Photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille.	Demande en ligne sur http://www-vos-droits.justice.gouv.fr Casier judiciaire national 44317 NANTES – Cedex 3
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE	Copie intégrale d'acte de naissance, justificatif de domicile, pièce d'identité valable.	Greffe du tribunal d'instance ou service Nationalités. 44 rue de la Bretonnerie ORLEANS
ACCUEIL D'UN ETRANGER	Si vous envisagez d'accueillir un parent ou un ami originaire d'un pays autre que les 26 états européens (espace Schengen), vous devez remplir une attestation d'accueil. Cette démarche ne concerne que les visites privées ou familiales inférieures à 3 mois.	Mairie de Chanteau

ETAT CIVIL

DEMARCHES OU FORMALITES	INFORMATIONS	OU S'ADRESSER
CARTES NATIONALE D'IDENTITE	<p>VALIDITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mineurs 10 ans • Majeurs 15 ans <p>Extrait ou copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois ou passeport biométrique périmé depuis moins de 5 ans. Justificatif de domicile. 2 photos format 35X45 mm</p>	MAIRIES de FLEURY, SARAN, SAINT JEAN DE BRAYE, ORLEANS ...
PASSEPORT BIOMETRIQUE	<p>VALIDITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mineurs 5 ans • Majeurs 10 ans <p>Extrait ou copie intégrale de l'acte de naissance de – 3 mois ou carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans. 1 photo format 35X45 en couleur (norme ISO/IEC19794-5 :2005). Justificatif de domicile récent, l'ancien passeport, le justificatif de nationalité pour les personnes devenues française</p>	MAIRIES de FLEURY, SARAN, SAINT JEAN DE BRAYE, ORLEANS ...
RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT OU DE CARTE D'IDENTITE	<p>Ancien titre sécurisé. 2 photos pour la carte, 1 photo pour le passeport. Justificatif de domicile récent Timbres fiscaux le cas échéant</p>	MAIRIES de FLEURY, SARAN, SAINT JEAN DE BRAYE, ORLEANS

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	<p>QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • La personne majeure concernée par l'acte, son représentant légal, son conjoint. • Ses ascendants (parents, grands-parents) • Ses descendants (enfants, petits-enfants) <p>Faire un courrier indiquant la date de naissance, les noms et prénoms, les dates et lieux de naissance des parents, une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur à la mairie du lieu de naissance.</p> <p>Pour les français nés à l'étranger vous devez adresser votre courrier au ministère des affaires étrangères Service Central – Etat civil – 1 rue de la maison blanche. 44941 Nantes cedex ou http://www.diplomatie.gouv.fr</p>	Mairie de Chanteau
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	<p>QUI PEUT EN FAIRE LA DEMANDE</p> <p>Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chacun des époux • Leurs ascendants (parents, grands-parents) • Leurs descendants majeurs (enfants, petits-enfants). <p>PIECES A FOURNIR</p> <p>Faire un courrier indiquant la date de mariage, les noms et prénoms des époux (nom de naissance pour les femmes et prénoms des parents), une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.</p>	<p>MAIRIE DU LIEU DE MARIAGE</p> <p>Pour CHANTEAU : Mairie de Chanteau</p>
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	<p>Faire un courrier indiquant la date du décès, les noms et prénoms de la personne décédée (nom de naissance pour les femmes), une enveloppe timbrée au nom et adresse du demandeur.</p>	<p>MAIRIE DU LIEU DE DECES</p> <p>Pour CHANTEAU : Mairie de Chanteau</p>

LIVRET DE FAMILLE	<p>En cas de divorce, l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.</p> <p>PIECES A FOURNIR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif du motif de la demande. • Présenter l'état civil des conjoints et des enfants • Justificatif de l'identité du demandeur 	Mairie de Chanteau
SE MARIER	<p>POUR POUVOIR SE MARIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé(e) de 18 ans (des dispenses peuvent être accordées par le procureur de la république). • Ne pas être engagé dans un autre lien matrimonial. • Les conjoints doivent se présenter à la mairie du domicile ou résidence de l'un des deux futurs époux avec : <p>Si vous êtes de nationalité française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois. - Une preuve d'identité (passeport, carte nationale d'identité ...) - Une preuve de domicile <p>Si vous êtes de nationalité étrangère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie intégrale de votre acte de naissance d'origine, sa traduction en français sera faite par le consulat ou par un traducteur assermenté. - Un certificat de coutume - Un certificat de célibat ou de capacité matrimoniale de moins de 3 mois. - Une preuve de domicile - D'autres pièces peuvent vous être demandées en mairie 	Mairie de Chanteau

<p>SE PACSER</p>	<p>Chez un notaire ou en Mairie.</p> <p>PIECES A FOURNIR POUR CHAQUE PARTENAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justificatif d'identité • Copie intégrale ou extrait avec filiation d'acte de naissance de moins de 3 mois. • En cas de divorce ou de veuvage, livret de famille sur lequel figure la mention de dissolution du mariage ou copie de l'acte de mariage dissout par divorce ou de l'acte de naissance de l'ex-conjoint décédé. <p>VOUS POUVEZ TELECHARGER LA DECLARATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cerfa n°15428 01 	<p>Mairie de Chanteau</p>
<p>PARRAINAGE CIVIL</p>	<p>Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte de loi. Les documents qui vous seront remis n'ont aucune valeur juridique. L'engagement que prennent le parrain et la marraine n'ont qu'une valeur morale.</p> <p>PIECES A FOURNIR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le livret de famille sur lequel figure l'enfant • Photocopies des pièces d'identité du parrain et de la marraine • Une preuve de domicile 	<p>Mairie de Chanteau</p>

HABITATION – LOGEMENT

DEMARCHES OU FORMALITES	INFORMATIONS	OU S'ADRESSER
PERMIS DE CONSTRUIRE	Obligatoire pour toute construction même sans fondation, ayant une surface de plancher supérieure à 20m ² : maison, annexe séparée ... Si la surface de plancher et/ou l'emprise au sol dépasse 150 m ² , le recours à un architecte est obligatoire.	Mairie de Chanteau cerfa n°13406*06 http://www.service-public.fr/formulaires/
MODIFICATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS DE VALIDITE	S'applique à un permis de construire en cours de validité soit 3 ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai il devient caduc si les travaux n'ont pas été démarrés ou s'ils sont interrompus depuis plus d'un an.	Mairie de Chanteau cerfa n°13411*06 http://www.service-public.fr/formulaires/
DECLARATION PREALABLE	POUR TOUS TRAVAUX DE CONSTRUCTION (même sans fondations) <ul style="list-style-type: none"> • Constructions de 5 à 20 m² • Extension jusqu'à 40 m² (communicante avec une construction existante). • Ne créant pas de surface de plancher : clôture, piscine, installations et aménagements divers, modification de l'aspect extérieur 	Mairie de Chanteau cerfa n°13703*06 http://www.service-public.fr/formulaires/
PERMIS DE DEMOLLIR	OBLIGATOIRE POUR TOUT PROJET DE DEMOLITION (même partielle)	Mairie de Chanteau cerfa n°13405*05 http://www.service-public.fr/formulaires/

CERTIFICAT D'URBANISME	<p>Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations applicables à un terrain.</p> <p>Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation des constructions projetées ainsi que les équipements publics existants ou prévus.</p>	<p>Mairie de Chanteau</p> <p>cerfa n°13410*04</p> <p>http://www.service-public.fr/formulaires/</p>
ASSAINISSEMENT	L'assainissement est une compétence d'Orléans Métropole.	
PUITS ET FORAGES	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puit et forage) à des fins domestiques doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.</p> <p>Les ouvrages déjà existants doivent être déclarés.</p>	Mairie de Chanteau